

l'an mil sept cent quatre vingt quinze le dix huit janvier apres
la publication de trois bans de promesse de mariage faite
au pres des meses de paroisse entre antoine cournoyer fils
d'antoine cournoyer et de genevieve drothier sa mere et mere
de cette paroisse d'une part et de francois potdwin fille de
son josph potdwin et de marianne luthier sa mere et mere
aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'on ait decouvert
aucun empeschement audit mariage je curé millionnaire
dijamaika soussigné apres avoir recu leur mutuel consente-
ment de mariage leur ai donne la benediction nuptial avec les
ceremonies prescrites par la ste eglise notre mere en presence de la
part de l'epoux d'antoine cournoyer son pere de charle cournoyer son oncle
et d'antoine le valleur temoins et de la part de l'epouse de j. drothier son
oncle et de josph et germain temoins et de plusieurs autres parents et amis
les uns ont signe les autres ont declare de s'avoir si en ce jour civil que l'epoux
et l'epouse de ce jour lecture faite

Louis Schmid

J. Christotome Dugast ptre